

ACCUEIL de JOUR FOYER SAINT JOSEPH

L
I
V
R
E
T
d'
A
C
C
U
E
I
L



ACCUEIL de JOUR

Foyer Saint Joseph
2 rue de la Cage
76000 ROUEN
Tel 02 35 71 29 35 Fax 02 35 71 88 85
Courriel : foyersaintjoseph@wanadoo.fr

Le Conseil d'Administration

La Direction,

Et le personnel,

Sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue au Foyer Saint Joseph

Ce livret d'accueil a pour but d'apporter toutes les informations utiles lors de votre venue dans le service d'accueil de jour.

En vous entourant avec compétence, chaque membre de l'équipe a pour mission de contribuer à la qualité des services qui vous sont offerts.

1 – Présentation de l'association

Le monastère Saint -Joseph de Rouen fut fondé par Mademoiselle Marie DELPECH De L'ETANG en 1642, pour y accueillir des orphelines de 6 à 18 ans.

Les religieuses se penchèrent sur l'enfance et la vieillesse.

Pendant la guerre de 1914/1918, le monastère ouvrit ses portes à des réfugiés de tout âge et de toute condition.

En septembre 1939, la deuxième guerre mondiale éclatait, et le monastère ouvrit à nouveau ses portes.

Aujourd'hui, le monastère a laissé la place à une maison de retraite médicalisée qui abrite 120 résidents de plus de 60 ans et un accueil de jour accueillant 10 personnes.

Le « vieux couvent » traversa toutes les révolutions et les guerres, et se trouve après plus de trois siècles d'existence debout et toujours bien vivant, fidèle à ses valeurs d'accompagnement, organisé aujourd'hui en association à but non lucratif, habilitée à l'aide sociale et médicalisée.

2 – L' EHPAD « Foyer Saint Joseph »

L'EHPAD est le pivot d'un réseau gérontologique de proximité, conjuguant :

- l'hébergement en résidence (120 lits)
dont un pôle d'activités et de soins adaptés de 12 places
- l'accueil de jour de 10 places
- des services à domicile autonomes : SSIAD, et SAAD dont l'établissement

est cofondateur

L'accueil de jour est ouvert depuis juillet 2011, dans des locaux dédiés mais directement reliés à l'EHPAD, dans un contexte de regroupement des services aux personnes âgées.

L'ACCUEIL de JOUR est situé en centre ville, au sein du quartier Saint Nicaise. Il est à l'abri de tout bruit, à proximité du terminus Boulingrin du métro de ROUEN. Un parking est réservé aux visites des familles.

Un vaste jardin permet aux résidents de se promener s'ils le souhaitent.

L'établissement est à quelques centaines de mètres du CHUR et de la clinique Saint Hilaire.

3 – Missions de l'ACCUEIL de JOUR

L'accueil de jour permet d'accueillir à la journée des personnes désorientées et / ou atteintes de maladies dégénératives des fonctions intellectuelles.

Ce service s'inscrit dans un dispositif global de prise en charge à domicile de la personne désorientée : famille - services d'aide à domicile-SSIAD - services hospitaliers.

Il dispense des soins d'accompagnement de la personne et occupe une place entre l'institution et le domicile.

L'accueil de jour veillera donc à :

- Préserver la vie sociale de la personne en améliorant sa qualité de vie malgré le contexte pathologique, en aidant la personne dans ses difficultés comportementales et relationnelles, en proposant des rencontres, des échanges et des activités permettant de rompre l'isolement et restaurer le lien social.
- Faire bénéficier la personne d'une prise en charge des soins compatible avec une vie de groupe en restaurant ou maintenant les capacités propres à chaque individu.
- Préparer une potentielle entrée de la personne en institution.
- Donner du répit aux familles éprouvées par la prise en charge quotidienne de la personne malade.

- Soutenir psychologiquement les familles par l'écoute, l'échange et les conseils.
- Préparer les familles à l'entrée des leurs en institution.

4- Inscription et modalités de fonctionnement

Les familles intéressées peuvent venir retirer un dossier de PRE INSCRIPTION au Foyer Saint Joseph du lundi au dimanche de 9 heures à 17 heures.

L'accueil des personnes atteintes de désorientation ou de troubles apparentés se fera dans une prise en charge spécifique et adaptée à chaque personne selon une procédure définie.

- Préalablement à l'admission, il est recommandé de:
 - Remplir le dossier d'admission.
 - S'entretenir avec la psychologue en présence de la personne et de la famille pour recenser les besoins et les attentes, se faire présenter l'accueil de jour, et être informé sur son fonctionnement.
Remise du livret d'accueil.
 - Compléter le dossier individuel.
 - S'entretenir avec la Direction en présence de la personne et de la famille pour signature du contrat de séjour.
 - Lire attentivement la proposition du contrat d'accueil précisant les obligations réciproques.

N.B. *Une période d'adaptation d'un mois est nécessaire afin de définir le projet de vie individualisé de la personne. Le personnel sera à l'écoute de la personne et de sa famille, rassurera la personne et l'aidera à intégrer le groupe.*

- Contrat d'accueil :
 - Il comprend la périodicité de l'accueil, les conditions financières, les frais inhérents aux transports aller-retour du domicile à l'accueil de jour, ainsi que les limites de la prise en charge.
 - Il comprend également le règlement intérieur.
- Financement :
 - Le financement s'inscrit dans une triple prise en charge (l'ARS, le Conseil Général de Seine Maritime et l'utilisateur).
 - Les tarifs sont fixés annuellement par le Préfet et le Président du Conseil Général dans le cadre des règles en vigueur du Code de l'action sociale et des familles.
 - Un dossier APA (aide personnalisée d'autonomie) peut être demandé par les familles auprès du Conseil Général de Seine Maritime.

5 – Autres Prestations :

Les personnes accueillies peuvent bénéficier des prestations suivantes :

- Coiffeur, le mardi
- Pédicure, une fois par semaine si nécessaire

Les familles s'engagent à régler directement le prix de ces prestations sur présentation des factures ou des justificatifs.

6- Modalités de Transport :

L'établissement ----- Dans le cadre d'une convention, le coût du transport est pris en charge par l'établissement.

- Renseignements Complémentaires -

Tous renseignements complémentaires pourront vous être donnés sur simple demande auprès du secrétariat au 02 35 71 29 35